

# Coaching individuel/Coaching d'équipe

## Contexte et attendus de la prestation

Le coaching professionnel consiste en l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs compétences et de leurs potentiels dans le cadre d'objectifs professionnels.

Concernant le coaching individuel, il s'agit de résoudre une situation problématique, de s'ouvrir des perspectives d'évolution, de résoudre des problèmes d'organisation, des difficultés relationnelles, etc.

Dans le cadre du coaching d'équipe, il s'agit le plus souvent d'accompagner une période de changement ou une réorganisation de l'entreprise, des problèmes de tension et des difficultés d'organisation.

## Contenus de la prestation

Dans le cadre du **coaching individuel**, le travail se compose d'entretiens en face-à-face réunissant le coaché et son coach. Après avoir déterminé l'objectif de l'accompagnement, la personne entreprend un travail en vue d'obtenir des résultats concrets et mesurables. Le nombre de séances et leur espacement sont fonction du travail à réaliser et sont déterminés conjointement.

Dans le cadre du **coaching collectif**, plusieurs personnes sont concernées, le plus souvent une équipe. Des modalités d'intervention adaptées à la problématique (réunions de travail, entretiens individuels, etc.) sont décidées, après une phase d'analyse de la demande.

## Modalités d'intervention

- . Analyse de la demande, clarification des objectifs
- . Proposition d'intervention : réunions, entretiens, etc. sur une période définie et selon une démarche structurée
- . Décisions d'actions et analyse lors de la séance suivante, jusqu'à l'atteinte des résultats attendus
- . Respect de la déontologie. Confidentialité et modalités de restitution contractualisées au départ

Le coaching professionnel peut être individuel ou collectif (d'équipe).

Le coaching individuel peut se mettre en œuvre de deux manières :

- Proposé par l'entreprise à un salarié, il sera financé par l'entreprise. Une convention tripartite sera alors établie.
- A l'initiative de la personne, il sera financé par elle et réalisé dans le cadre d'une convention bipartite.

## Public concerné

Toute personne exerçant un rôle d'encadrant et souhaitant mieux se positionner dans ce rôle.

Toute personne qui souhaite évoluer, réfléchir à son devenir professionnel, résoudre un point particulier, etc.

Tout collectif souhaitant mieux fonctionner.

## Durée et organisation de la prestation

Elles sont déterminées en fonction de l'objectif à atteindre et des moyens envisageables avant le démarrage de la prestation.